

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 853

présenté par
M. Plisson

ARTICLE 12 BIS

Au début de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« Le champ des entreprises »

les mots :

« Les personnes publiques ou privées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.